



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040

Télécopieur : (418) 525-0740

collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Bonifications au *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* Pour éviter de répéter les erreurs du passé

Québec, 9 octobre 2013 – À quelques jours de la *Semaine de la solidarité* (du 13 au 19 octobre), le Collectif pour un Québec sans pauvreté exhorte le gouvernement du Québec à investir autant d'énergie et de ressources pour éradiquer la pauvreté qu'il en a investi, lundi, dans sa nouvelle politique économique.

En août dernier, la première ministre du Québec, Pauline Marois, affirmait que l'action de son gouvernement allait reposer dans les prochains mois sur trois piliers, à savoir l'identité, la prospérité et la solidarité. Depuis, des annonces majeures ont été faites concernant l'identité et la prospérité. Pour ce qui est de la solidarité, une seule mesure a été annoncée jusqu'ici, et c'est l'amélioration de l'admissibilité à l'aide juridique.

« La hausse du seuil d'admissibilité financière à l'aide juridique est en soi une bonne nouvelle. Par contre, le Collectif attend avec impatience les autres mesures relatives à la solidarité, et tout particulièrement celle qui doit porter sur l'amélioration du revenu des quelque 85 000 personnes assistées sociales vivant seules. Au lieu de faire de la solidarité un pilier de son discours, lequel ne change absolument rien aux conditions de vie pénibles dans lesquelles sont maintenues les personnes en situation de pauvreté, le gouvernement devrait en faire un pilier essentiel de son *action* », d'affirmer Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

Des repères pour progresser

En juin 2010, le dévoilement du *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* avait suscité colère et indignation, car il ne proposait aucune nouvelle mesure majeure visant l'élimination de la pauvreté. Ce plan avait été jugé inacceptable par le Collectif – mais aussi par le Parti Québécois, qui formait alors l'opposition officielle.

Pour éviter de répéter les erreurs du passé, le Collectif réitère l'importance d'orienter l'action gouvernementale, en matière de lutte à la pauvreté, à l'aide des cinq repères suivants :

- 1) Des protections publiques assurant à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 15 968 \$ par année (2012);
- 2) Un salaire minimum à 11,37 \$ l'heure (2012) et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 40 heures par semaine sorte de la pauvreté;

- 3) Une réduction des inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches;
- 4) Des campagnes d'envergure visant à changer les mentalités et à contrer les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté;
- 5) Des services publics universels et de qualité, dont l'accès s'améliore de façon continue.

C'est d'ailleurs à la lumière de ces repères que le Collectif jugera de la valeur des bonifications apportées au plan d'action gouvernemental.

Pour faire une vraie différence

Avec sa nouvelle politique économique, le gouvernement du Québec vient d'annoncer des investissements de 2 milliards \$ sur quatre ans. Le Collectif s'attend donc à ce qu'il en fasse autant pour combattre la pauvreté. « En investissant la même somme que celle prévue pour stimuler la "rénovation verte", c'est-à-dire 111,5 M\$, le Québec pourrait mettre fin au détournement des pensions alimentaires pendant trois ans. De même, avec un montant équivalent aux crédits d'impôt supplémentaires accordés aux entreprises, c'est-à-dire 708,8 M\$, il pourrait mettre fin à une mesure extrêmement discriminatoire et qui maintient dans la misère les plus pauvres de nos concitoyenNEs, soit les catégories à l'aide sociale », de préciser M. Petitclerc.

Dans les prochaines semaines, le gouvernement du Québec aura une occasion en or de faire une différence marquante pour le million de QuébécoiSEs vivant en situation de pauvreté. À quelques jours de la *Journée internationale sur l'élimination de la pauvreté* (17 octobre), et au nom des droits humains, le Collectif ne peut que l'inviter à ne pas la rater – une énième fois.

- 30 -

Renseignements :

Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418 569-9968.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca